Altopictus
Expertise
Formation
Démoustication

Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Bretagne

Morbihan (56)

2024

Altopictus

Expertise
Formation
Démoustication

Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Bretagne

Morbihan (56)

2024

Sommaire

1. Synthèse du département 4
2. Bilan de la surveillance 5
2.1 Surveillance par piégeage 5
2.1.1 Réseau de surveillance 5
2.1.2 Résultats 6
2.2 Surveillance par signalements citoyens 9
2.3 Réponses apportées aux détections 11
2.4 Bilan de la surveillance 12
3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle 14
4. Autres opérations réalisées 14
4.1 Actions de mobilisation sociale 14
4.2 Diagnostics entomologiques 14
Annexes 15

En application de l'article R. 3114611 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS de Bretagne a confié ces missions à ALTOPICTUS, organisme habilité, via le marché public N° ARSBRETAGNE-SSE-2023-01 pour la région Bretagne concernant le département du Morbihan. L'ensemble du marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum trois fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente le bilan de la surveillance géographique active (réseau de pièges pondoirs) et passive (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle mises en œuvre sur le territoire concerné par le marché public contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaitre l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles.

Deux autres documents accompagnent ce bilan départemental :

- **Une synthèse technique et financière** qui récapitule les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées dans la région où intervient Altopictus. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques.
- **Une synthèse** des données principales de la surveillance et de la LAV en Europe, en métropole, en outre-mer et en région Bretagne.

1. Synthèse du département

Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage

11 communes non colonisées surveillées

4 sites à risque surveillés

1/54 piège positif en *Ae. albopictus*

3/354 relevés positifs en *Ae. albopictus*

Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement citoyen

0/18 signalement sans demande d'intervention

0 signalement d'*Ae. albopictus*

16 signalements négatifs

2 signalements classés sans suite

Opération et enquête de primo-infestation

4 Opérations de lutte

0 enquête de primo-infestation

0 enquête positive

0 enquête négative

Évolution de la colonisation par *Ae. albopictus*

+0 commune colonisée en 2024

1/249 commune colonisée à ce jour

≈0,5% des communes

≈0,5% de la population habite une commune colonisée

Opérations de lutte antivectorielle

Dengue, chikungunya, Zika

9 cas importés en 2024

9 cas sans intervention demandée

0 enquête entomologique réalisée

0 traitement adulticide

Autres actions réalisées

0 Formation de référents communaux

1 Réunion publique

2 Diagnostics ou actualisations de diagnostics

1 Webinaire

2. Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs dans le Morbihan, comme dans toute la région Bretagne, s'est concentrée en 2023 sur *Aedes albopictus.* L'espèce est désormais présente dans les départements d'Ille-et-Vilaine (Domagné colonisée depuis 2022 et Rennes colonisée depuis août 2023) et du Morbihan (La Gacilly colonisée depuis octobre 2023). Entre 2019 et 2024, plusieurs détections ponctuelles également eu lieu ont eu lieu dans tous les départements de Bretagne.

Pour le Morbihan, plusieurs détections ponctuelles ont eu lieu dans les communes d'Auray et de Camors en 2021, dans la commune de La Gacilly en 2022 et dans les communes d'Arzon, Baud, Larmor-Baden et Sarzeau en 2023.

Les enjeux de la surveillance sont aujourd'hui :

- d'éviter toute implantation du moustique dans les communes non colonisées dans le département et de limiter sa prolifération en dehors des zones de son implantation dans les communes colonisées ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux sites touristiques ainsi que les sites d'importation de pneumatiques ;
- de surveiller l'arrivée de l'espèce et d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI[1] (port) tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :
- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Altopictus en 2024 sont détaillés en annexe du document **Synthèse technique et financière.**

2.1 Surveillance par piégeage

2.1.1 Réseau de surveillance

TYPE DE PIÈGES	Pièges pondoirs
NOMBRE TOTAL DE PIÈGES	54 pièges[2]
PÉRIODE	Du 1er mai au 31 octobre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	2x mois pour les sites RSI 1x mois pour tous les autres pièges
SITES SURVEILLÉS (voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	1 commune colonisée (3 pièges à La Gacilly) 11 communes non colonisées (2 à 8 pièges par commune) 1 site touristique (3 pièges à l'alignement de Carnac) 1 sites de pneus (3 pièges par site) 1 point d'entrée au sens du RSI : le port de Lorient (5 pièges)

[1] RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.
[2] Ne sont pas comptés ici les 29 pièges à adultes installés dans le cadre de la lutte de primo-infestation (détails en partie 2.3)

2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges et le nombre de relevés effectués :

- Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas.
- Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (un mois par exemple).

Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

- **54 pièges déployés, un seul positif**

Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que cette valeur représente sur l'ensemble.

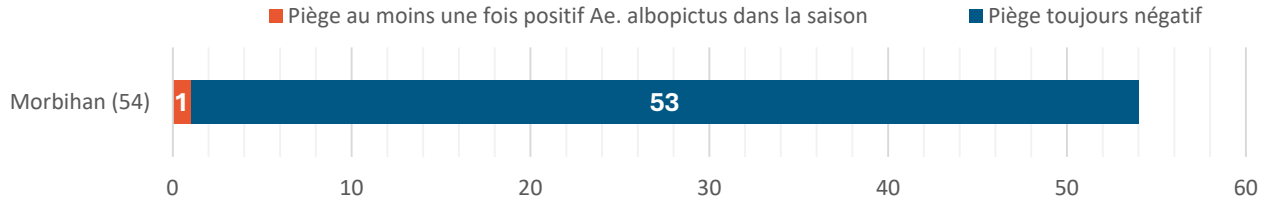

- **3 relevés positifs sur 354 effectués**

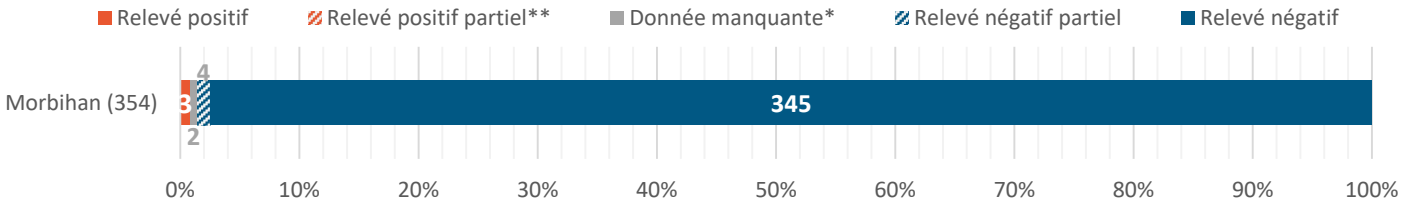

Cette année, un seul piège du réseau de surveillance a été positif en *Aedes albopictus*, sur trois relevés consécutifs entre juin et août (figure1, carte 1). Au total, 99 œufs ont été comptés. Il s'agit du piège 56-23-003 à La Gacilly, qui était également positif en 2023.

Les proportions de données manquantes* et de données partielles** restent faibles avec respectivement 0,5% et 1%.

* *Les données manquantes correspondent aux relevés pour lesquels le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.*

*** Les données partielles correspondent aux pièges retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus *pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.*

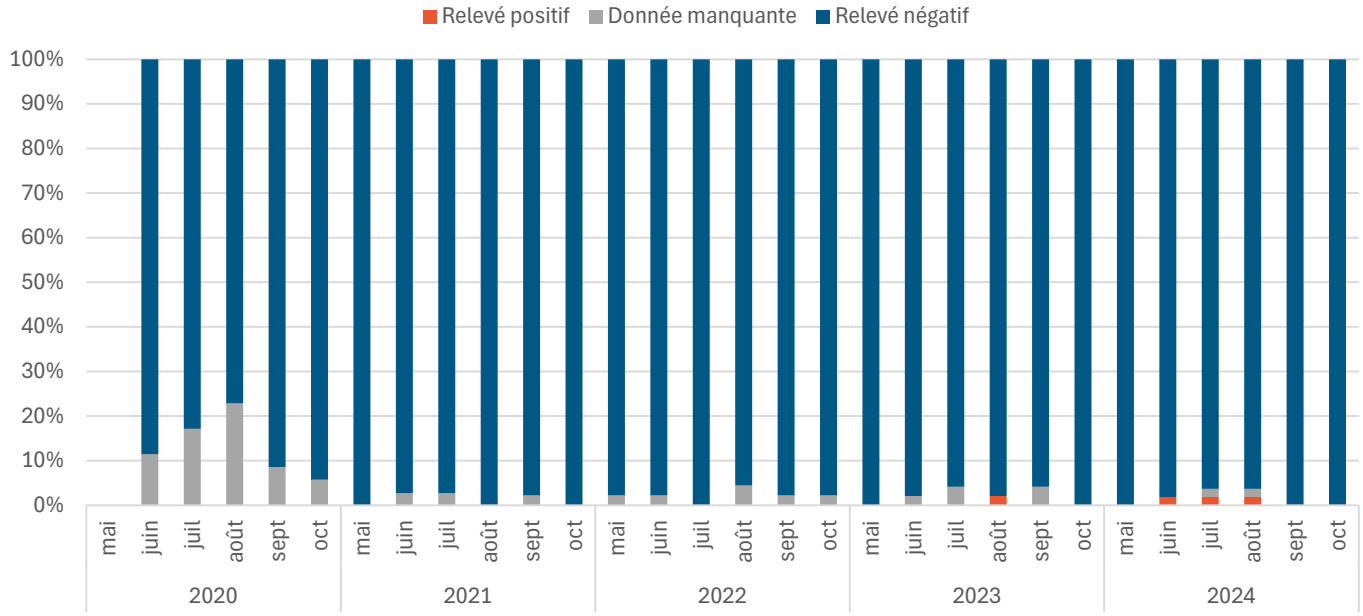

FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET MANQUANTS ENTRE 2020 ET 2024 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCE : ALTOPICTUS)

Sur la carte à échelle départementale, les emplacements des points sont parfois légèrement modifiés par rapport à la réalité pour éviter leur superposition. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparait et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparait en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.

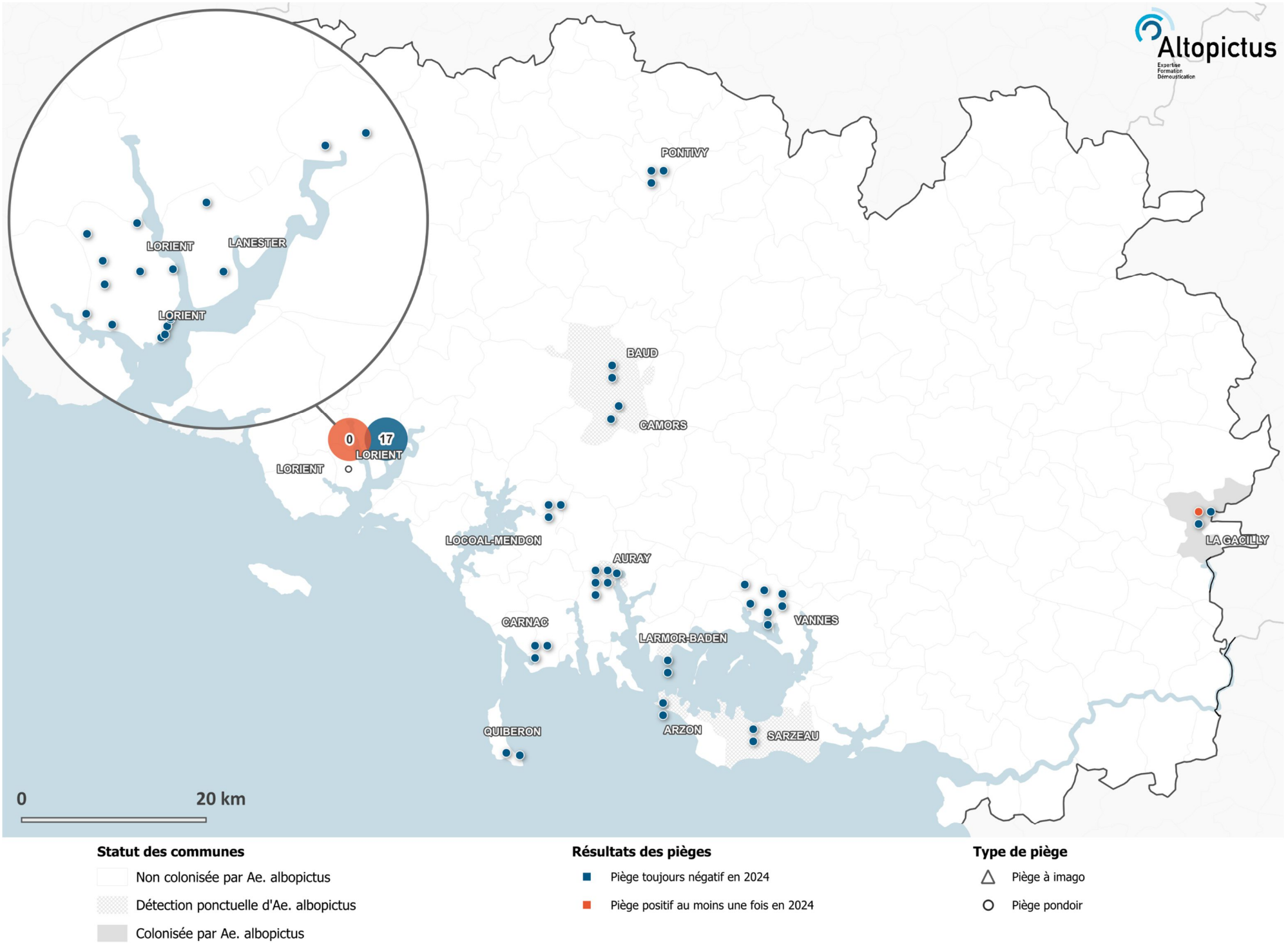

CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES DANS LE MORBIHAN EN 2024 (SOURCE : ALTOPICTUS)

2.2 Surveillance par signalements citoyens

- **Résultats des signalements reçus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024**

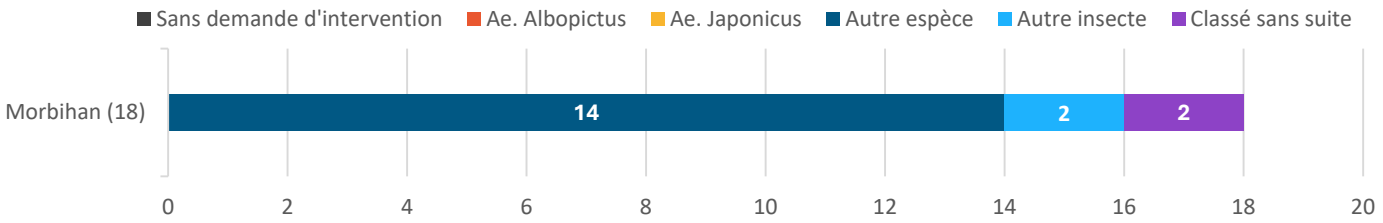

18 signalements citoyens ont fait l'objet d'une alerte SI-LAV en 2024 et ont été analysés par Altopictus (figure 2, carte 2, annexe 3). Aucune espèce d'intérêt n'a été identifiée.

Cette année, le nombre de signalements avec demande d'intervention est en baisse par rapport à 2023 avec une participation citoyenne plus ou moins stable tout au long de la saison. De nombreux dysfonctionnements ont eu lieu cette année entre la plateforme signalement-moustique de l'ANSES et le SI-LAV. Il est donc possible que certains signalements n'aient pas été reçus.

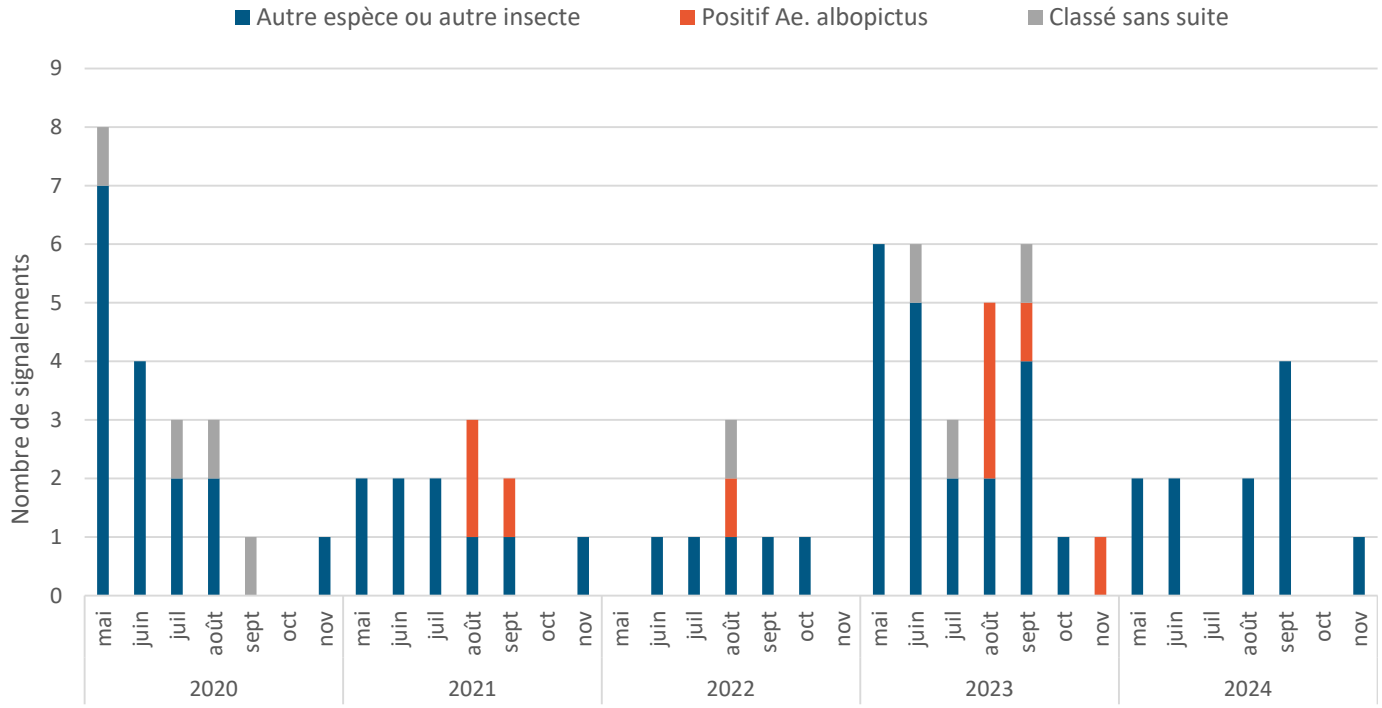

FIGURE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2024 DANS LE MORBIHAN (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

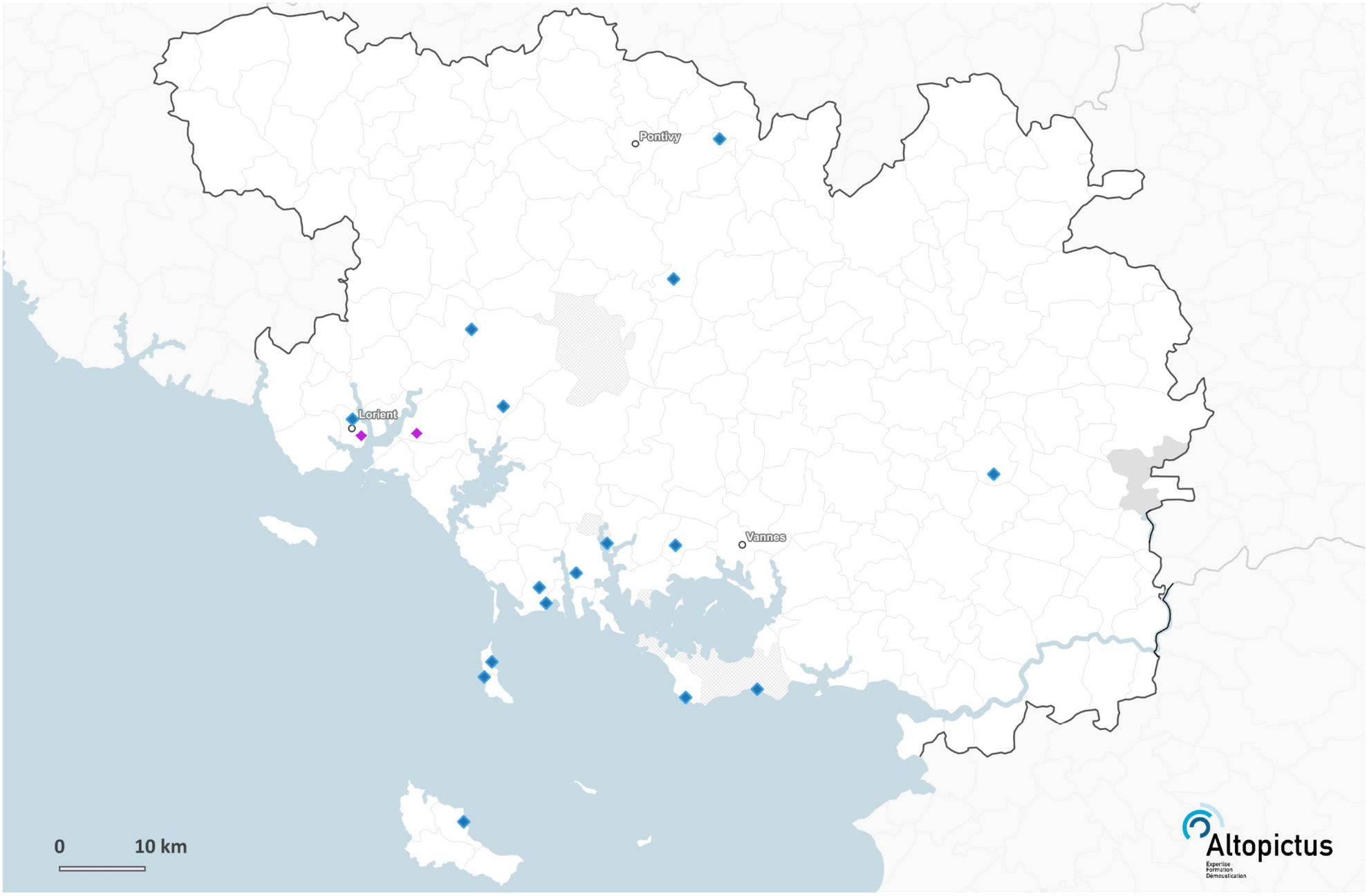

CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2024 DANS LE MORBIHAN (SOURCE : ALTOPICTUS)

2.3 Réponses apportées aux détections

Des enquêtes de primo-infestation sont réalisées dès que des détections ont lieu par pièges ou par signalements citoyens (détails des protocoles en annexe de la synthèse technique et financière). Des opérations de lutte peuvent également être menées au printemps suivant pour tenter l'éradication totale.

Dans le Morbihan, 4 détections qui ont eu lieu en 2023 ont donné lieu à des opérations de lutte de primo-infestation au printemps 2024.

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE LUTTE DE PRIMO INFESTATION

COMMUNE	ORIGINE DÉTECTION	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT EXPERTISE	ACTIONS MISE EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS	CONCLUSIONS
N° opérations SI-LAV : 24-08-02463					
ARZON	Signalement citoyen	16-17/04	Aucune larve détectée	Installation de 4 pièges à adultes BG-GAT chez les particuliers volontaires, formation, porte-à-porte	Détection ponctuelle
N° opérations SI-LAV : 24-08-02454					
BAUD	Signalement citoyen	18/04	Aucune larve détectée	Installation de 6 pièges à adultes BG-GAT chez les particuliers volontaires, formation, porte-à-porte	Détection ponctuelle
N° opérations SI-LAV : 24-08-02480					
LARMOR-BADEN	Signalement citoyen	16-18/04	Aucune larve détectée	Installation de 7 pièges à adultes BG-GAT chez les particuliers volontaires, formation, porte-à-porte	Détection ponctuelle
N° opérations SI-LAV : 24-08-02500 et 24-08-02506					
SARZEAU	Signalement citoyen	16-17/04 et du 13/05 au 16/05	Détection de larves d'*Aedes albopictus* au-delà des 150m initiaux	Installation de 9 pièges à adultes BG-GAT chez les particuliers volontaires, formation, porte-à-porte	Détection ponctuelle

Une opération de porte-à-porte larvicide a également eu lieu à La Gacilly en octobre afin de continuer la sensibilisation et mobilisation des habitants du quartier concerné par la colonisation du moustique tigre.

Pour donner suite à ces détections et aux détections antérieures et éviter que le moustique tigre ne s'implante davantage dans le département, des opérations de lutte de primo-infestations sont prévues en 2025.

TABLEAU 2 : PROGRAMME DES OPÉRATIONS DE LUTTE DE PRIMO INFESTATION 2025

COMMUNE	RAYON D'ACTION	DURÉE	OBJECTIFS
SARZEAU	2x300 m	3 jours	Jours supplémentaires et pièges à adultes éventuels (financement commune ?)
LA GACILLY	300 m	2 jours	Privilégier les maisons jamais visitées. Voir si la commune peut proposer d'aider financièrement l'achat de pièges aux particuliers (BG-GAT)

2.4 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

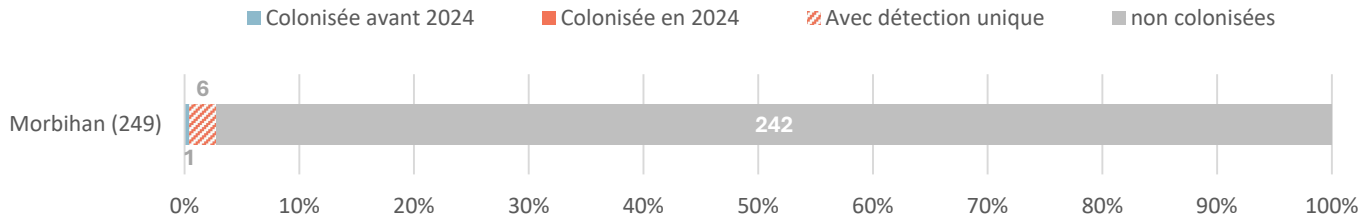

Cette année, aucune nouvelle détection n'a eu lieu dans le département. Aucune commune supplémentaire n'a donc été classée colonisée dans le département (carte 3).

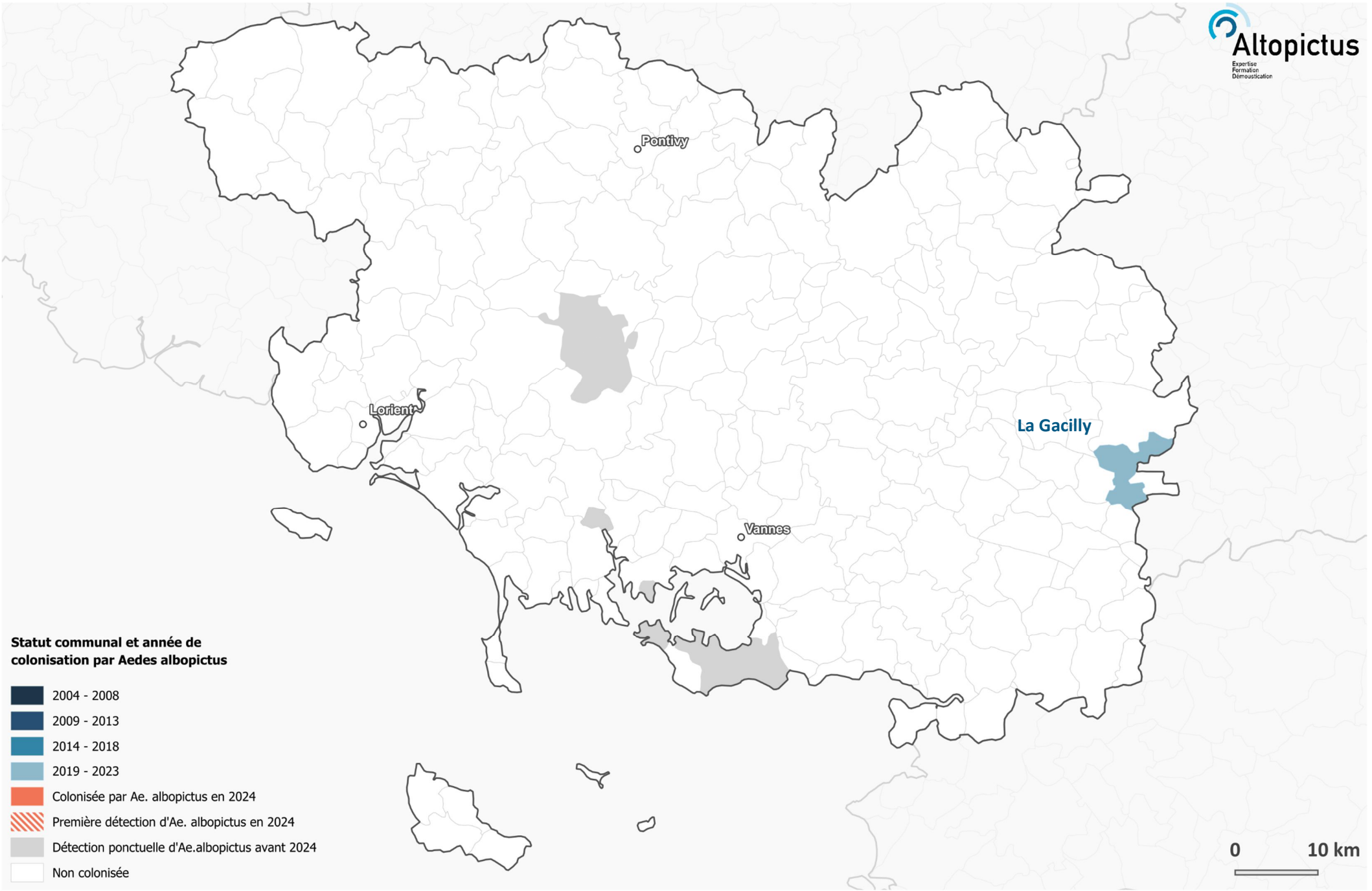

CARTE 3 : HISTORIQUE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT PAR *AEDES ALBOPICTUS* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS

3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle

Altopictus intervient sur des cas d'arboviroses lorsqu'ils sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés dans les communes colonisées du département. Si la présence d'*Aedes albopictus* (ou de tout autre vecteur de l'arbovirose en question) est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe **de la Synthèse technique et financière de la région.**

Dengue, Chikungunya, Zika, Fièvre jaune					
CAS IMPORTÉS *dont 9 sans demande d'intervention*	**9**	ENQUÊTES POSITIVES	**0**	TRAITEMENTS ADULTICIDES	**0**
		ENQUÊTES NÉGATIVES	**0**	TRAITEMENTS LARVICIDES	**0**

Cette année, 9 cas d'arboviroses ont été déclarés dans le département, aucune n'a déclenché d'enquête puisque les communes concernées ne sont pas colonisées par *Aedes albopictus*.

4. Autres opérations réalisées

4.1 Actions de mobilisation sociale

En 2024, un webinaire de sensibilisation au moustique tigre a été délivré par Altopictus le 17 avril à destination des communes et sites surveillées.

4.2 Diagnostics entomologiques

En 2024, 2 actualisations de diagnostics ont eu lieu :

- Le site de pneumatiques GLD Environnement, à Locoal-Mendon, le 22 juillet. Cette actualisation a permis de mettre en évidence un risque important d'implantation du moustique tigre :
  - Importation des pneus de régions colonisées
  - Stockage des pneus à ciel ouvert
  - Traitement des pneus supérieur à plusieurs mois

- Le site de pneumatiques de Piété, à Pontivy, le 24 juillet. Cette actualisation a permis de mettre en évidence un risque faible d'implantation du moustique tigre :
  - Importation des pneus neufs
  - Stockage des pneus à ciel ouvert
  - Traitement des pneus de plusieurs semaines à plusieurs mois

Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES EN 2024

Communes non colonisées

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
ARZON	2 4 BG-GAT	6 2	17/04/2024 16 et 17/04/2024	23/10/2024 10/2024
AURAY	6	6	29/04/2024	23/10/2024
BAUD	2 6 BG-GAT	6 2	18/04/2024	23/10/2024 10/2024
CAMORS	2	6	19/04/2024	23/10/2024
HENNEBONT	2	6	29/04/2024	22/10/2024
LANNESTER	2	6	29/04/2024	22/10/2024
LARMOR-BADEN	2 7 BG-GAT	6 2	17/04/2024 16-17 et 18/04/2024	23/10/2024 10/2024
LORIENT	8	6	30/04/2024	22/10/2024
QUIBERON	2	6	29/04/2024	23/10/2024
SARZEAU	2 9 BG-GAT	6 2	17/04/2024 13-14-16 et 17/04/2024	23/10/2024 10/2024
VANNES	7	6	29/04/2024	23/10/2024

Commune colonisée

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
LA GACILLY	3	6	30/04/2024	28/10/2024

Site sensible (site touristique)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
Alignement de CARNAC	3	6	29/04/2024	23/10/2024

Sites à risque d'importation – Sites de pneus

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
GDL ENVIRONNEMENT à LOCOAL-MENDON	3	6	29/04/2024	22/10/2024
PIÉTÉ à PONTIVY	3	6	19/04/2024	23/10/2024

Point d'entrée au titre du RSI

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
Port de **LORIENT**	5	12	30/04/2024	22/10/2024

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DES PIÈGES

Communes non colonisées

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
ARZON	56-24-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	**PP**		RAS	0	RAS	0
	56-24-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
AURAY	56-20-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-21-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-21-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-21-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	**HP**	0	RAS	0	**HP**	0
	56-22-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

BAUD	56-24-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-24-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
CAMORS	56-21-013	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-24-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
HENNEBONT	56-21-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-21-002	RAS	0	RAS	0	**RS**	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
LANNESTER	56-20-023	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-024	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
LARMOR-BADEN	56-24-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-24-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
LORIENT	56-20-015	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-016	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-018	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-019	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-020	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-021	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-022	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-21-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
QUIBERON	56-21-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-21-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
SARZEAU	56-24-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-24-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
VANNES	56-20-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Commune colonisée

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
LA GACILLY	56-23-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-23-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-23-003	RAS	0	RAS	**25**	RAS	**44**	RAS	**30**	RAS	0	RAS	0

Site sensible (site touristique)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
Alignement de CARNAC	56-20-010	RAS	0	RAS	0	**PP**		RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-012	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Sites à risque d'importation – Sites de pneus

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
GLD ENVIRONNEMENT LOCAL-MENDON	2015-56-024	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	2015-56-025	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	2015-56-026	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
PIETE PONTIVY	2015-56-106	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	2015-56-107	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	2015-56-108	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Commune non colonisée : (Pièges à adultes BG-GAT®, surveillance 2024)

COMMUNE	CODE PIÈGE	JUIL. NOMBRE D'IMAGOS *Aedes albopictus*	SEPT. NOMBRE D'IMAGOS *Aedes albopictus*
ARZON	BGGAT AR-A	0	0
	BGGAT AR-B	0	0
	BGGAT AR-C	0	0
	BGGAT AR-D	0	0
BAUD	BGGAT BA-A	0	0
	BGGAT BA-B	0	0
	BGGAT BA-C	0	0
	BGGAT BA-D	0	0
	BGGAT BA-F	0	0
	BGGAT BA-H	0	0
LAROMR-BADEN	BGGAT LA-A	0	0
	BGGAT LA-B	0	0
	BGGAT LA-C	0	0
	BGGAT LA-D	0	0
	BGGAT LA-E	0	0
	BGGAT LA-G	0	0
	BGGAT LA-H	0	0
SARZEAU	BGGAT SA-A	0	0
	BGGAT SA-B	0	0
	BGGAT SA-C	0	0
	BGGAT SA-D	0	0
	BGGAT SA-E	0	0
	BGGAT SA-F	0	0
	BGGAT SA-G	0	0
	BGGAT SA-H	0	1
	BGGAT SA-I	0	0

Point d’entrée au titre du RSI

CODE PIÈGE	ÉTAT MI-MAI	ŒUFS MI-MAI	ÉTAT FIN MAI	ŒUFS FIN MAI	ÉTAT MI-JUIN	ŒUFS MI-JUIN	ÉTAT FIN JUIN	ŒUFS FIN JUIN	ÉTAT MI-JUIL.	ŒUFS MI-JUIL.	ÉTAT FIN JUIL.	ŒUFS FIN JUIL.	ÉTAT MI-AOUT	ŒUFS MI-AOUT	ÉTAT FIN AOUT	ŒUFS FIN AOUT	ÉTAT MI-SEPT.	ŒUFS MI-SEPT.	ÉTAT FIN SEPT.	ŒUFS FIN SEPT.	ÉTAT MI-OCT.	ŒUFS MI-OCT.	ÉTAT FIN OCT.	ŒUFS FIN OCT.
PORT DE LORIENT																								
2014-56-05	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
2014-56-06	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
2014-56-07	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
56-20-013	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
56-21-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2024

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
24-01-01269	KERVIGNAC	18 janv.	Absence de spécimen
24-02-00577	SARZEAU	14 fév. (date SI-LAV)	*Culiseta annulata*
24-02-00579	INZINZAC-LOCHRIST	16 fév. (date SI-LAV)	*Culex sp.*
24-03-01144	LORIENT	17 mars (date SI-LAV)	Absence de spécimen
24-03-01696	PLOEREN	20 mars (date SI-LAV)	*Culiseta annulata*
24-04-01259	LE PALAIS	19 avr.	*Culiseta annulata*
24-05-00618	QUIBERON	13 mai	*Aedes sp.*
24-05-00625	GUELTAS	13 mai	*Aedes sp.*
24-06-00677	CRACH	8 juin	*Culiseta annulata*
24-06-02348	PLEUCADEUC	28 juin	*Aedes geniculatus*
24-08-01849	SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	16 août	Autre insecte
24-08-02642	EVELLYS	21 août	Autre insecte
24-09-02547	CARNAC	18 sept.	*Culiseta annulata*
24-09-02576	SAINT-PIERRE-QUIBERON	18 sept.	*Culiseta annulata*
24-10-04441	LORIENT	3 oct.	Autre moustique
24-10-04454	CARNAC	3 oct.	*Culiseta annulata*
24-11-00732	LANGUIDIC	8 nov.	*Culiseta annulata*
24-12-00261	CRACH	5 déc.	*Culiseta annulata*